

**Centre académique pour la scolarisation  
des élèves allophones nouvellement arrivés et  
des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav)**

Limoges, le 17 octobre 2023

L'Inspecteur d'académie,  
directeur académique des services départementaux  
de l'Éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale de circonscription

**Service Casnav**  
Affaire suivie par :  
Christelle METTAS  
Chargée de mission Efiv  
au Casnav  
Tél : 05 55 11 40 07  
Mél : [ce.casnav@ac-limoges.fr](mailto:ce.casnav@ac-limoges.fr)  
adresse :  
Rectorat Casnav  
13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

**Objet : Scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) dans le 1er degré.**

**Références : circulaire 2012-142 du 02/10/12**

Le Casnav de l'académie de Limoges a pour mission d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).

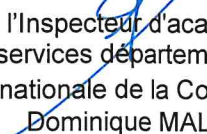
Dans le cadre de sa mission d'expertise et selon la circulaire précitée, ce centre académique de ressources est responsable de la constitution et de l'actualisation d'un tableau de bord quantitatif et qualitatif.

Aussi, je vous prie de bien vouloir compléter et transmettre le tableau joint en annexe par courrier électronique au Casnav **avant le 10 novembre 2023, délai de rigueur**, à l'attention de Mme Christelle METTAS à l'adresse suivante [ce.casnav@ac-limoges.fr](mailto:ce.casnav@ac-limoges.fr).

Si aucun enfant issu de familles itinérantes et de voyageurs n'est scolarisé dans votre établissement, il faut néanmoins renvoyer le tableau en mentionnant « pas d'Efiv ».

Vous pourrez actualiser et renvoyer le tableau, en fonction des arrivées ultérieures éventuelles, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Je vous remercie de l'attention portée à la transmission de ces informations. Vous pourrez renvoyer le tableau, en fonction des arrivées ultérieures éventuelles, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

  
l'Inspecteur d'académie,  
directeur académique des services départementaux  
de l'Éducation nationale de la Corrèze  
Dominique MALROUX